Le 02/04/2020

Suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19, le bureau du remplacement du Rectorat de Montpellier prolonge jusqu'au 30/04 tous les contrats se terminant en mars / avril des contractuels en poste dans l'académie, même si le titulaire revient sur le poste.

Un avenant est dans ce cas envoyé à l'établissement avec une demande d'acompte à signer. Ces deux documents sont à retourner à votre établissement.

Marie-Adeline Rouby, responsable académique
des contractuels, SNALC Montpellier
marouby.snalcmontpellier@gmail.com
06.67.64.52.54